

Autorisations limitées - I-Art. 13-14-15 - Préparation à l'examen ESTI

Module

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
335103					CPMBG	CHF 900

DÉFINITION

Les autorisations limitées d'installer sont subordonnées à la réussite d'un examen professionnel organisé par l'ESTI.

PRÉREQUIS

Avoir suivi l'un de ces 3 modules :

- F-Art. 13 - Installations propres à l'entreprise
- G-Art. 14 - Installations spéciales
- H-Art. 15 - Raccordement matériel électrique.

PUBLIC

Toute personne répondant aux prérequis.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Examen de validation organisé par l'ESTI.

OBJECTIFS

Préparer le candidat aux objectifs de l'examen fixés par l'ESTI.
Mettre le candidat en condition d'examen.
Evaluer le candidat.

CONTENU

1. Bases de l'électrotechnique : examen écrit et oral de 30 minutes chacun.
2. Utilisation sûre de l'électricité : examen oral de 30 minutes.
3. Prescriptions et normes d'installation : examen oral de 30 minutes.
4. Contrôle de l'installation et métrologie : examen oral de 30 minutes.
5. Technique de raccordement et connaissance des matériaux : examen pratique / oral de 30 minutes

Méthode

Mise en situation d'examen.

Matériel

Pas de support de cours.
Le participant possédant un appareil de contrôle devra l'apporter.

INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

DURÉE ET ORGANISATION

Date : selon inscription

Durée : 0.5 jour selon Directive ESTI

REMARQUES

Prix du module : CHF 900.-
Durée : 0.5 jour/soir. Environ 8 périodes (4h.)

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch



T : +41 (0)22 807 3086